

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ALBI - 8101 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 12/07/2024 - 3160 - 2022 B 00098 - 909 937 575 - MC TRANS

ECW:

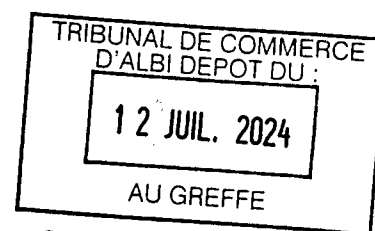


MC TRANS Sarlu

34 Chemin vert

81600 MONTRANS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023



2022 B 98

SOLUTION GLOBALE POUR LES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

MC TRANS Sarlu
34 Chemin vert
81600 MONTRANS

relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	3 068 945 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	622 382 Euros
- Résultat net comptable,	(422 351) Euros

Fait à BAYONNE
Le 19/04/2024

WELZ Pascal
Expert-comptable

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	120 267		120 267	37 647	82 620	219. 46
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	2 735	1 198	1 537	2 449	912-	37. 24-
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	3 471	378	3 093		3 093	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	2 600 510		2 600 510	1 960 000	640 510	32. 68
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	52 450		52 450	37 450	15 000	40. 05
Total II		2 779 433	1 576	2 777 857	2 037 546	740 311	36. 33
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	150 674		150 674	49 158	101 516	206. 51
	Autres créances	109 777		109 777	167 384	57 606-	34. 42-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	12 009		12 009	12 414	406-	3. 27-
	Charges constatées d'avance (3)	18 628		18 628	11 760	6 868	58. 40
	Total III	291 089		291 089	240 717	50 372	20. 93
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		3 070 521	1 576	3 068 945	2 278 262	790 683	34. 71

(1) Dont droit au ball
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 270 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	270 000	270 000		
	Réserves				
	Réserve légale	27 000		27 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	240 370		240 370	
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	422 351-	267 370	689 721-	257.96-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	23 251		23 251	
	Total I	138 271	537 370	399 100-	74.27-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 719 034	1 339 859	379 175	28.30
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	700 002	43 548	656 455	NS
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 587	25 993	18 594	71.54
	Dettes fiscales et sociales	172 996	117 978	55 018	46.63
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	294 056	213 515	80 541	37.72
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	2 930 675	1 740 892	1 189 783	68.34
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 068 945	2 278 262	790 683	34.71

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

588 834

611 510

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	622 382		622 382	487 273		135 109	27. 73
Chiffre d'affaires NET	622 382		622 382	487 273		135 109	27. 73
Production stockée			9 000			9 000	
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			11 105	2 667		8 439	316. 46
Autres produits			33	13		19	143. 20
Total des Produits d'exploitation (I)			642 521	489 953		152 567	31. 14
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			83 736	55 601		28 135	50. 60
Impôts, taxes et versements assimilés			14 028	9 776		4 252	43. 50
Salaires et traitements			443 589	333 054		110 534	33. 19
Charges sociales			102 130	76 498		25 633	33. 51
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 290	7 906		6 616-	83. 68-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			52	5		47	910. 79
Total des Charges d'exploitation (II)			644 825	482 840		161 985	33. 55
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			2 304-	7 113		9 418-	132. 39-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	234 292	278 294	44 002-	15. 81-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	234 292	278 294	44 002-	15. 81-
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	32 691	17 437	15 253	87. 48
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	32 691	17 437	15 253	87. 48
2. Résultat financier (V-VI)	201 602	260 857	59 255-	22. 72-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	199 297	267 970	68 673-	25. 63-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 620		7 620	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	7 620		7 620	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	606 017	35	605 982	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	23 251		23 251	
Total VIII	629 268	35	629 233	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	621 648-	35-	621 613-	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		565	565-	100. 00-
Total des produits (I+III+V+VII)	884 433	768 247	116 186	15. 12
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 306 783	500 877	805 906	160. 90
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	422 351-	267 370	689 721-	257. 96-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

1 118

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

ECW

EXAE AUDIT

*Société de Commissariat aux Comptes,
Représentée par Monsieur Stéphane SANTOS, commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Toulouse*

SARL MC TRANS

**Siège social : 34 CHEMIN VERT – 81600
MONTANS
SIREN 909 937 575**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (Exercice clos le 31 décembre 2023)

SARL MC TRANS

Siège social : 34 CHEMIN VERT – 81600 MONTANS
SIREN 909 937 575

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'Associé unique,

I-Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MC TRANS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II-Fondement de l'opinion

Le contexte économique affecte de façon significatif les sociétés du groupe au niveau de sa rentabilité et de sa trésorerie. Elle renégocie actuellement avec les banques les échéances de crédits baux des principales filiales pour rééchelonner ces dettes après avoir déjà mis en place un plan auprès des la commission des chefs de services financiers et des organismes de la sécurité sociale.

Il résulte de cette situation une incertitude significative susceptible de mettre en cause la continuité d'exploitation de la société. En cas d'issue défavorable des négociations en cours, l'application des règles et principes comptables français dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée. L'annexe aurait dû mentionner ces éléments.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

III-Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Evaluation des titres de participations inscrits à l'actif
- Contrôle des refacturations groupe

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV-Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

V-Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant de votre société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

L'UNION, le 7 juin 2024

Pour la société EXAE AUDIT,
Stéphane SANTOS,
Commissaire aux comptes

EXAE AUDIT
Société de commissariat aux comptes
SAS au capital de 5000 €
13 rue d'Hélios - 31240 L'UNION
Tél : 05 62 75 71 65
RCS TOULOUSE 881 840 789
SIRET 881 840 789 00013 - APE : 6920Z

EXAE AUDIT

*Société de Commissariat aux Comptes,
Représentée par Monsieur Stéphane SANTOS, commissaire aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse*

SARL MC TRANS

**Siège social : 34 CHEMIN VERT – 81600
MONTANS
SIREN 909 937 575**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Assemblée générale d'approbation des comptes
De l'exercice clos le 31 décembre 2023**

EXAE AUDIT

*Société de Commissariat aux Comptes,
Représentée par Monsieur Stéphane SANTOS, commissaire aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse*

SARL MC TRANS

Capital social : 270 000 €
Siège Social : 34 CHEMIN VERT-81600 MONTANS
RCS ALBI 909 937 575

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

A L'assemblée de la société MC TRANS,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article 19 des statuts, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé :

En application de l'article 19 des statuts, nous avons été avisés des conventions suivantes qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé :

CONVENTIONS AVEC MICHAEL CROUZET GERANT DE LA SARL MC TRANS

CONVENTION N°1

NATURE ET OBJET : Rémunération

Il a été attribué à M. Michaël CROUZET une rémunération annuelle de 48 000 € pour ses fonctions de gérant.

CONVENTION N°2

NATURE ET OBJET : Prise en charge par la société MC TRANS des cotisations sociales du gérant M. Michaël CROUZET.

MODALITES :

A ce titre, les cotisations comptabilisées par la société sur l'exercice s'élèvent à :

- ✓ Cotisations sociales obligatoires Urssaf 29 939€
- ✓ Cotisations facultatives Madelin Swisslife 4 572€

CONVENTION N°3

NATURE ET OBJET : M. Michaël CROUZET est titulaire d'un compte courant d'associé créditeur de 39€

MODALITES :

Ce compte courant d'associé n'a pas donné lieu à rémunération sur l'exercice

L'UNION, le 7 juin 2024

Pour la société EXAE AUDIT,
Stéphane SANTOS
Commissaire aux comptes

EXAE AUDIT

Société de commissariat aux comptes
SAS au capital de 5000 €
13 rue d'Hélios - 31240 L'UNION
Tel : 05 62 75 71 65
RCS TOULOUSE 881 840 789
SIRET 881 840 789 00013 - APE : 6920Z

THE
OFFICE OF THE
ATTORNEY GENERAL
STATE OF NEW YORK
ALBANY
EXCE VINDIT

MC TRANS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 270.000€
Siège social : 34 Chemin Vert
81600 MONTANS
RCS ALBI 909 937 575

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 27 JUIN 2024**

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte s'élevant à 422.350,51€ de la manière suivante :

Origine :

- Résultat déficitaire de l'exercice : 422.350,51€

Affectation

- Au poste report à nouveau : - 422.350,51 €

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique rappelle qu'il n'a jamais été distribué de dividendes, s'agissant du second exercice social.

Pour extrait certifié conforme
Le gérant





Olivia Clottes-Germain
Avocat
Médiateur
Praticien du droit collaboratif

Avocat inscrit au Barreau d'Albi

Mélanie Veber
Assistante Juridique

TRIBUNAL DE COMMERCE
ALBI

Albi, le 28 juin 2024

En partenariat avec :
Cabinet Alégia
SCPI inter-barreaux d'Avocats
à Castres Toulouse et Lavaur

N/Ref : 2022/0058-1 – MC TRANS - Approbation des comptes annuels
Exercice clos 31 12 2023

Madame la Greffière,

Je vous prie de trouver ci-joint, concernant la société visée en référence :

- Un extrait du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 27/06/2024
- Les comptes de l'exercice clos au 31/12/2023
- Le rapport du commissaire aux comptes
- Un chèque de 44.50€

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Madame la Greffière, en l'assurance de ma parfaite considération.

Olivia CLOTTES-GERMAIN

